



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Bulet Brigitte, Boistard Sylvie et Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge et Pelhâte Olivier ;

Absents :

Madame Curiallet Laura.

Rey Suzy est élue secrétaire.

116-2024 : SALLE POLYVALENTE COMMUNALE – APPROBATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°107/2022 DU 15 DECEMBRE 2022 ET LA DELIBERATION N°139/2019 DU 2 DECEMBRE 2019

Madame le Maire rappelle le règlement intérieur de la salle polyvalente approuvé par délibération du 15 décembre 2022 et soumet aux membres du conseil municipal les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

GRATUITE :

- Pour les collectivités, les services publics (communes et regroupement de commune, PNRG, COFOR, CRPF, ONF, SDIS), l'amicale des pompiers Chartreuse Nord, les réunions publiques dans le cadre des élections
- Ecole de la commune
- Manifestations caritatives (exemple : Téléthon) et formation d'utilité publique et sans but lucratif, à destination de la population (exemple : CARSAT, secourisme...)

TARIFS DE LOCATION :

	Cotisation annuelle	
Association de la vallée (siège social) : Entremont-le-Vieux, Corbel, Saint Pierre d'Entremont Savoie et Isère	50€	sans limitation d'utilisations
Association hors vallée (siège social hors vallée)	Application des tarifs résidents extérieurs à la commune ci-après	

116/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



	Habitant de la commune ou entreprise dont le siège social est sur la commune	Résident extérieur ou entreprise dont le siège social n'est pas sur la commune
½ journée ou soirée en semaine	50€	70€
Journée (8h – 19h)	80€	100€
Nuit en semaine (17h – 9h)	80€	100 €
Samedi ou dimanche ou jour férié 8h – 20h	125€	225€
Week end Réveillon de Noël et du jour de l'an (24 + 25/12 - 31/12 + 01/01)	250€	350€

La réservation pour une soirée le samedi soir entraîne la réservation pour le week-end.

TARIFS CHAUFFAGE : du 15 octobre au 15 mai :

½ journée	20€
Journée	30€
Week-end	50€

Pas de facturation du chauffage si la chaufferie n'est pas en fonctionnement (indication donnée par la mairie)

Pas de facturation de chauffage aux associations de la vallée afin de contribuer à l'animation dans la commune

TARIFS REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE :

Désignation	Prix unitaire en €
Couteau / Fourchette / Cuillère à soupe ou à café	1€
Verre empilable 16cl	1€
Tasse à café ou sous tasse	2€
Verre à pied	2€
Carafe 1L	3€
Désignation	Prix unitaire en €
Assiette plate ou à dessert	4€
Plateau de service	5€

116/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Plat rond ou ovale	5€
Bac à couvert ou couvercle	6€
Corbeille à pain	6€
Planche à servir	15€
Grande cuillère de service	15€
Couteau à pain	15€
Plat de service rectangle	25€
Planche à pain	30€

DIVERS :

Tarif ménage facturé si jugé non satisfaisant lors de l'état des lieux sortant : 120€
Caution : 500€

TARIFS MATERIELS DIVERS :

table	5€ l'unité
banc	2.5€ l'unité
chapiteau	50€ + 500€ de caution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'intégralité des tarifs ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2025
- maintient le règlement intérieur de la salle polyvalente de 2022
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 14		
Nombre de membres présents : 13		
Nombre de suffrages exprimés : 13		
Date de la convocation : 06/12/2024		
Date d'affichage : 13/12/2024		
Vote :		
Pour : 13	Contre :	Abstention :

Le Maire,
Anne LENFANT



116/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 073-217301076-20241212-DEL1162024-DE